

Luxembourg - 4 février 2022

475 passages piétons illégaux : la Ville de Luxembourg incapable de soutenir ses arguments, le ZUG saisit la Commission d'Accès aux Documents

Le ZUG (Zentrum fir Urban Gerechtegkeet) est un collectif qui s'engage pour la qualité de vie urbaine. Il avait alerté en octobre sur la sécurité des passages piétons de la ville de Luxembourg.

Le Code de la route interdit de se garer à moins de cinq mètres d'un passage piéton. Le ZUG avait analysé tous les passages de Luxembourg-Ville. « Pour 475 passages, ou près d'un tiers, des places de parking trop proches sont non-conformes. Cela affecte la visibilité et la sécurité, » explique Francesca Pham, membre du collectif. « Nos données sont publiées sur zug.lu ; tout le monde peut vérifier sur le terrain. Le conseil échevinal n'a jamais publié son analyse de la situation, ou encore pris d'engagement pour la mise en conformité des passages. »

Le ZUG avait demandé à la Ville certains documents concernant les passages piétons, en vertu de la Loi d'accès à l'information de 2018. Le conseil échevinal a refusé de communiquer presque tous les documents demandés. Le ZUG saisit aujourd'hui en recours la Commission d'accès aux documents.

Thorben Grosser, membre du ZUG, se plaint : « Le conseil échevinal a prétendu que 32 passages seraient illégaux, puis 37, sans justification. Le document qui expliquerait de quels 32 ou 37 passages il s'agit est gardé secret. Patrick Goldschmidt a cité en public au conseil communal du 15 novembre une analyse qui, quand nous la réclamons, est soudainement interne et confidentielle. Il s'est caché derrière un accord extra-légal avec le ministère des Transports, mais maintenant, le document n'existerait pas. Pour ne pas publier de documents, Lydie Polfer invente des excuses invalides ou contraires à la loi. L'argumentation du conseil échevinal manque cruellement de base légale, de données et de faits concrets. »

Les places de parking trop proches des passages ne sont qu'un indicateur pour la négligence avec laquelle le conseil échevinal traite habituellement la sécurité des piétons. Un audit piéton commandé par la Ville en 2015 avait aussi soulevé des problèmes graves. Cet audit avait terminé dans un tiroir jusqu'à une fuite en 2021 ; beaucoup de problèmes signalés n'ont toujours pas été résolus.



La Ville n'a mis en conformité aucun des passages signalés par le ZUG (à sa connaissance), ou même les 32 ou 37 qu'ils considèrent eux-mêmes comme illégaux, alors qu'un coup de peinture suffirait souvent.

Oslo ou Helsinki ont éliminé les accidents mortels en améliorant leurs infrastructures. Mais aujourd'hui encore, la capitale construit des places de parking illégales, alors que les piétons sont régulièrement blessés ou tués sur les passages piétons luxembourgeois. Rien qu'en 2019, 54 piétons ont été blessés dans les rues de la capitale, dont 11 grièvement.

« L'attitude du conseil échevinal souligne son mépris pour la participation et la sécurité des citoyen·ne·s et piétons. S'il y avait une volonté de dialogue, pourquoi ne pas jouer cartes sur table ? Si la situation était bonne ou si notre analyse contenait des erreurs, pourquoi ne pas rendre la leur publique ? Qu'est-ce qu'il y a à cacher ? Nous pensons que ce mutisme confirme notre analyse, et que le conseil échevinal essaie de minimiser les choses en attendant que la situation se tasse, » explique Federico Gentile du ZUG. « L'inaction du conseil échevinal, au-delà des blessures qu'elle cause, contribue à une insécurité qui décourage la mobilité douce à Luxembourg, au profit de la voiture individuelle. »

Annexe : Demande de documents du 6 décembre 2021 du ZUG à la Ville concernant les passages piétons.

Site web: <https://zug.lu/safe-crossing/>



Luxembourg – 6 décembre 2021

Annexe : Requête d'informations conformément à la loi du 14 septembre 2018

Madame le Bourgmestre,

Conformément à la loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte, et suite à vos affirmations au conseil municipal du 15 novembre ainsi que la réunion de la commission « Mobilité urbaine » du 2 décembre en relation avec la sécurité des passages piétons, nous vous prions de nous faire parvenir endéans le délai de 30 jours prévu par la loi les **documents** suivants:

- document(s) contenant l'analyse menée par les services de la Ville de Luxembourg des passages piétons mesurés comme étant en non-conformité par le ZUG (projet « Safe Crossing »)
- document(s) contenant l'analyse de tous les passages piétons de la ville
- base(s) de données géographiques du service topographie contenant les trottoirs, les marquages sur la route et les places de parking
- document(s) reprenant l'accord avec le MMTP concernant l'interprétation des articles 164(2.)(e) & 166(h) du Code de la Route et son application sur le territoire de la Ville de Luxembourg
- document le plus récent d'interprétation interne du Service Circulation de ces mêmes articles
- document le plus récent d'interprétation interne du Service Juridique de ces mêmes articles
- document(s) présentant les 37 passages piétons que la Ville considère comme non-conformes
- document(s) reprenant les slides de la réunion de la commission « Mobilité urbaine » du 2 décembre 2021

Si un ou plusieurs de ces documents étaient non-communicables, nous souhaitons obtenir les autres.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués

ZUG